

MARLY, le 23 février 2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024
Sous la Présidence de
Thierry HORY
Président du C.C.A.S.
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, LEFEBVRE
Nombre de membres présents	: 08		Mmes HETHENER FRANCFORT,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, KUNTZ, MOREAU, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme HANSE (délégation à Mme JACOB-VARLET)
Absent ayant donné procuration	: 01		M. MOREL
		<u>Absent :</u>	M. ROTHEA

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 14 février 2024

VIII – Tarifs du multi accueil « la Maison des Loupiots »

La Caisse d'Allocations Familiales nous a communiqué la tarification à appliquer aux familles dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU ;) elle est encadrée par des ressources plancher et plafond.

- tarif plancher	765,77 € par mois	soit un tarif plancher de	0,47 € par heure
- tarif plafond	6 000,00 € par mois	soit un tarif plafond de	3,71 € par heure

Pour mémoire du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 :

- tarif plancher	754,16 € par mois	soit un tarif plancher de	0,47 € par heure
- tarif plafond	6 000,00 € par mois	soit un tarif plafond de	3,71 € par heure

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

A compter du 1^{er} janvier 2024,

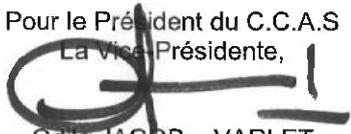
- **d'APPLIQUER** le tarif plancher à savoir 765,77 € par mois, soit 0,47 € par heure pour les habitants de Marly et 0,54 € par heure pour les extérieurs
- **d'APPLIQUER** le tarif plafond à savoir 6 000,00 € par mois soit 3,71 € par heure pour les habitants de Marly et 4,27 € par heure pour les extérieurs

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 23 février 2024

Pour extrait conforme, Marly, le 23 février 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales